



Commune de Saint Clair sur Epte

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Pontoise – Canton de Vauréal

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 12

Votants: 14

Séance du vendredi 17 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept février l'assemblée régulièrement convoquée le 13 février 2023, s'est réunie sous la présidence de Christophe DEPONT.

Sont présents: Christophe DEPONT, Dominique COURTI, Fernand DUSSURE, Jean Guy COLLURA, Pascal PERRIN, Sandra SOPHIYAIR, Nadia DEBBAH, Angélique BENOIST, Joël LEFEBVRE, Carole FAJOU, Evelyne MAILLARD, Djamila COTTIN

Représentés: Chantal TOUTTAIN par Fernand DUSSURE, Denis URVOY par Jean Guy COLLURA

Excuses:

Absents: Nicolas GILBERT

Secrétaire de séance: Sandra SOPHIYAIR

ORDRE DU JOUR

1. Validation du Procès-Verbal du 13 janvier 2023

2. Dossiers Finance

- ◆ Autorisation de demande de DETR
- ◆ Projet de réfection des bâtiments culturels de la commune : étude de diagnostic
- ◆ Tarification eau et assainissement
- ◆ Création d'une régie d'avance sur le budget commune

3. Information et points divers

- ◆ Retour sur les commissions intercommunales
- ◆ Point concernant un prochain tournage sur la commune
- ◆ ...

~ ~ ~ ~ ~

1. Validation du Procès-Verbal du 13 janvier 2023

Approbation du Procès-Verbal à l'unanimité

2. Dossiers Finances

Subvention DETR 2023

Monsieur le Maire rappelle que la commune travaille actuellement avec l'association SOLIHA sur les économies d'énergie au niveau de nos bâtiments communaux. Un premier point essentiel est la salle des fêtes et la déperdition énergétique importante. Il est donc apparu nécessaire dans le cadre de ces économies d'énergie de budgétiser la réfection des fenêtres de la salle des fêtes. Pour rappel, l'objectif pour les communes de revoir les consommations d'énergie de leurs bâtiments est une obligation réglementaire imposée par le Gouvernement.

Selon le devis retenu, le montant des travaux s'élèvent à 21 500 € TTC . Il est proposé au Conseil municipal de faire une demande de DETR pour subventionner ces travaux afin d'alléger le budget communal sur ce projet.

Le budget prévisionnel se présente comme ci-dessous :

	MONTANT DES TRAVAUX		RECETTES
Montant HT	20 379.15 €	DETR	8 151.66 €
TVA	1 120.85 €		
Montant TTC	21 500.00€	Fonds propres dont TVA	13 348.34 €
TOTAL	21 500.00€		21 500.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le projet de réfection des ouvertures de la salle des fêtes communale

AUTORISE Monsieur le Maire à demander la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux pour le projet de réfection des fenêtres de la salle des fêtes.

Réfection de l'église

Les bâtiments culturels de la commune souffrent du temps qui passe et depuis plusieurs années le Conseil municipal souhaite entamer un grand chantier pour leur rénovation.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de lancer un diagnostic sur l'état de ces bâtiments afin de pouvoir envisager les travaux à apporter.

Comme pour chaque projet, la politique de la commune est de rechercher des subventions publiques afin d'alléger la dépense des grands projets sur notre budget communal.

C'est pourquoi, il est demandé au Conseil municipal d'approuver ce projet de rénovation de notre église et de la chapelle de l'Ermitage et à lancer l'appel d'offre pour l'étude de diagnostic des bâtiments culturels.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE le projet de rénovation de l'église et de la chapelle de l'Ermitage de la commune

AUTORISE Monsieur le Maire a lancer un appel d'offre pour un diagnostic des bâtiments culturels de la commune.

Tarification eau et assainissement

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal la tarification pour l'eau potable et l'assainissement pour fixer le coût de la part communale.

Pour rappel, la part communale sur le prix de l'eau et de l'assainissement reste stable depuis plusieurs années. Au vu de la situation économique actuelle et malgré les travaux prévus sur le budget eau cette année, Monsieur le Maire propose de confirmer les tarifs actuels sans aucune majoration :

- part communale eau potable : 0,7124 € HT /m3
- part communale assainissement : 0,1524 € HT /m3

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de maintenir au même tarif la part communale concernant l'eau potable des administrés de Saint-Clair-sur-Epte soit un montant de 0,7124 € HT /m3

DECIDE de maintenir au même tarif la part communale concernant l'assainissement collectif pour les administrés soit un montant de 0,1524 € HT /m3

Acte constitutif d'une régie d'avance

Monsieur le Maire propose de créer une régie d'avance sur le budget commune afin de pouvoir régler certaines dépenses par carte bancaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

DECIDE de créer une régie d'avance sur le budget de la commune

DECIDE que les dépenses pouvant être réglées par le biais de cette régie seront les suivantes :

- achats fêtes et cérémonies
- les fournitures administratives
- les abonnements divers (ex logiciels)
- droits d'utilisation d'un logiciel
- Petit matériel
- Péage routier

DECIDE que le montant maximum mensuel s'élèvera à 2 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à désigner un régisseur et un suppléant pour assurer la gestion de cette régie.

3. Information et points divers

- Retour sur les commissions communautaires

Commission sport : la commission travaille actuellement sur l'organisation d'une fête du sport avec les associations sportives du territoire qui se tiendra à Magny-en-Vexin. Le but de cette journée est de favoriser la pratique du sport. Une réunion se tiendra le 6 mars prochain avec les associations et les foyers ruraux. Un trail sera organisé pendant la fête avec 3 circuits prévus.

Commission Culture : dossiers de demande de subvention par trois associations culturelles. Une réflexion est en cours pour la manifestation Art et Territoire. La commune va se positionner sur le projet cinéma organisé par le Parc Naturel du Vexin (PNR).

Commission Enfance : participation au BAFA de 100 € pour le stage théorique et 300 € pour la partie perfectionnement. Projet d'un pass jeunesse jusqu'à 16 ans qui permettra la mise en place de prix attractifs ; projets pour les vacances de pâques.

Commission Finances : la commission travaille sur l'élaboration du budget. Plusieurs projets feront l'objet d'un plan de finances pluri annuels afin de pouvoir étaler les dépenses sur plusieurs années. Les principaux projets du budget 2023 sont la mise en place d'une voie douce au niveau de Magny en Vexin ; la vidéo surveillance sur les communes du territoire ; extension ou le déménagement du siège de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine ; le transfert de compétence eau et assainissement ; le projet de mise en place d'une crèche intercommunal ; Malgré tout, ces projets ne pourront pas tous être réalisés. Certains feront l'objet de retour sur les

prochaines années. Certains projets rencontrent des problèmes financiers notamment le projet de vidéo protection. Le transfert de la compétence eau devrait avoir le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

Commission Environnement : la commission travaille sur un récupérateur d'eau de pluie à disposition des administrés. Un groupe de travail a été mis en place. La commission travaille également sur le projet de transfert de la compétence eau et assainissement qui devrait voir le jour au 1er janvier 2026. Un état des lieux mobilier et immobilier devra être réalisé.

Conférence des maires : Dossier Orange sur les réseaux cuivrés dont la fermeture est prévue en 2030. Pour certaines communes dont Saint-Clair-sur-Epte la fermeture devrait avoir lieu plus tôt vers 2025 car ces communes ont un taux de connexion à la fibre plus important. 166 foyers sur les 400 de notre commune ont un réseau cuivré. 107 foyers au niveau de la CCVVS ne peuvent pas être raccordés à la fibre. Possibilité peut-être pour ces foyers de conserver le réseau cuivré.

Information :

Un bus insertion se déplace sur certaines communes du territoire intercommunal dont notre commune. Ce bus est à destination des jeunes de 18 à 25 ans de la commune qui le souhaitent. L'objectif de ce bus est d'accompagner les jeunes notamment ceux en décrochage scolaire ou autre situation. Ils accompagnent les jeunes dans diverses démarches : insertion, permis ; contrat engagement jeune ...

un tournage a lieu sur notre commune du 27 février au 16 mars. La location de la salle des fêtes sur cette période permettra d'abonder le budget de la commission fête et cérémonie et notamment le feu d'artifice pour cette année.

Fin de la séance : 22 h 24